

Cent vingt-neuvième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 9ème jour de mars 2009 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Marlène Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant et Annik Tomlinson.

Mesdames les commissaires parents : Manon Côté et Marie-Claude Lavoie.

Autres présences : Madame Claude Boivin, directrice générale;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;
Madame Lynda Champagne, directrice adjointe du Service des ressources humaines;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

Absences : Madame la commissaire : Lynda Tessier
Monsieur le commissaire : Jacques Darche

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 09.03.09
001

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois:

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant :

04.10 Demi-uniforme à l'école Beaulieu (document séance tenante SG 09.03.09-04.10).

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 9 février 2009 (document SG 09.03.09-04.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance.
- 04.3 Mot de la présidente.

- 04.4 Engagement à la direction du Service des technologies de l'information (document séance tenante : DG 09.03.09-04.4).
- 04.5 Engagement à la direction de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.
- 04.6 Affectation à la direction de l'école de Richelieu (document DG 09.03.09-04.6).
- 04.7 Modification au plan stratégique 2008-2013 (document DG 09.03.09-04.7).
- 04.8 Cession de la maison des loisirs à Marieville (document SG 09.03.09-04.8).
- 04.9 Nomination d'un délégué à la Table à toute jeunesse (document séance tenante SG 09.03.09-04.9).
- 04.10 Demi-uniforme à l'école Beaulieu (document séance tenante SG 09.03.09-04.10).
- 05.1 Calendrier scolaire 2009-2010 (document SREJ 09.03.09-05.1).
- 06.1 Calendrier scolaire 2009-2010 en formation générale - Adultes (document SREAFP 09.03.09-06.1).
- 06.2 Calendrier scolaire 2009-2010 en formation professionnelle (document SREAFP 09.03.09-06.2).
- 06.3 Programme de conduite et réglage de machine à mouler – retrait à la carte des programmes offerts par l'École professionnelle de métiers (document SREAFP 09.03.09-06.3).
- 07.1 Nomination d'un délégué et d'un substitut à l'assemblée générale de la Société de gestion du réseau des commissions scolaires (GRICS) (document TI 09.03.09-07.1).
- 08.1 Démissions (document RH 09.03.09-08.1).
- 08.2 Engagement (document RH 09.03.09-08.2).
- 08.3 Congés sans traitement (document RH 09.03.09-08.3).
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 11 février 2009 pour un montant de 3 817 291,33 \$, vérifiée par monsieur Yvon Pineault (document RF 2009-03.09 09.1).
- 10.1 Adjudication de contrats
 - 10.1.1. Remplacement du système de filtration piscine – École Marie-Rivier (document RM 09.03.09-10.1.1).
 - 10.1.2. Toiture – École Saint-Joseph (Lacolle) (document RM 09.03.09-10.1.2).
 - 10.1.3. Toiture – École Mgr-Euclide-Théberge (document RM 09.03.09-10.1.3).
 - 10.1.4. Toiture – École Providence (document RM 09.03.09-10.1.4).
 - 10.1.5. Toiture – École Bruno-Choquette (document RM 09.03.09-10.1.5).
 - 10.1.6. Toiture – Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 09.03.09-10.1.6 et document séance tenante RM 09.03.09-10.1.6 (corrigé)).
 - 10.1.7. Toiture – École Marie-Rivier (document RM 09.03.09-10.1.7).
 - 10.1.8. Toiture – École Beaulieu (document RM 09.03.09-10.1.8).
 - 10.1.9. Remplacement de la pompe du refroidisseur – École Mgr-Euclide-Théberge (document RM 09.03.09-10.1.9).
- 11 - Commissaires parents.
- 12- Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14 - Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Bernard Petit, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA), sollicite la collaboration de la Commission scolaire par l'entremise de ses écoles primaires et tout particulièrement auprès des élèves de 4^{ième}, 5^{ième} et 6^{ième} année, afin de participer à un concours écrit pour sensibiliser les élèves à l'importance et aux avantages de consommer des produits agricoles québécois. Ce concours est organisé par les Fédérations de l'UPA de Saint-Jean-Valleyfield et de Saint-Hyacinthe, en collaboration avec l'International de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu. Cette activité se tiendra dans le cadre de l'Internationale de montgolfières de Saint-Jean-sur-Richelieu le 11 août 2009.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 9 FÉVRIER 2009 (document SG 09.03.09-04.1)

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du Conseil des commissaires tenue le 9 février 2009 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 09.03.09
002

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du 9 février 2009 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Claude Boivin, directrice générale, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 9 février 2009.

04.2 CORRESPONDANCE

Aucune correspondance déposée.

04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance du 9 février 2009.

04.4 ENGAGEMENT À LA DIRECTION DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (document séance tenante : DG 09.03.09-04.4)

Considérant le départ de monsieur Denis Bessette, directeur du Service des technologies de l'information;

HR 09.03.09
003

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Michèle Laberge, soit engagée au poste de Directrice du Service des technologies de l'information et ce, à compter du 6 avril 2009.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

04.5 ENGAGEMENT À LA DIRECTION DE LA POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT

Considérant le départ pour fin de retraite de monsieur Roch Montpetit, directeur de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot;

HR 09.03.09
004

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Maud Innocenti, soit engagée au poste de Directrice de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et ce, à compter du 14 avril 2009.

Que conformément à l'article 24 de la politique locale de gestion, elle soit soumise à une période de probation d'un an.

Adopté à l'unanimité.

04.6 AFFECTATION À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DE RICHELIEU (document DG 09.03.09-04.6)

Considérant le départ pour fin de retraite de madame Joceline Despins, directrice de l'école de Richelieu;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

HR 09.03.09
005

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que monsieur Serge Groulx, directeur adjoint à l'école Paul-Germain-Ostiguy, soit affecté au poste de directeur à l'école de Richelieu et ce, à compter d'une date à déterminer par la directrice générale.

Adopté à l'unanimité.

04.7 MODIFICATION AU PLAN STRATÉGIQUE 2008-2013 (document DG 09.03.09-04.7)

Considérant l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années;

Considérant que le 15 septembre 2008, le Conseil des commissaires a adopté le plan stratégique 2008-2013 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (résolution HR 08.09.15-005) et ce, tel que présenté au document DG 08.09.15-04.3;

Considérant que les objectifs et les axes d'intervention déterminés au plan stratégique sont mis en œuvre par un plan d'action annuel des services administratifs de la Commission scolaire;

Considérant que les cibles fixées au plan stratégique sont en lien étroit avec les actions identifiées au plan d'action des services administratifs de la Commission scolaire;

HR 09.03.09
006

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que les cibles apparaissant au plan stratégique 2008-2013 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières soient retirées et qu'elles soient plutôt déterminées annuellement en fonction des actions privilégiées au plan d'action des services administratifs.

Adopté à l'unanimité.

04.8 CESSION DE LA MAISON DES LOISIRS À MARIEVILLE (document SG 09.03.09-04.8)

Considérant que le 10 octobre 1989, la Commission scolaire de Marieville vendait, pour une valeur nominale de 1,00 \$, au Service des loisirs de Marieville Inc., l'immeuble situé au 2005, rue du Pont en la Ville de Marieville;

Considérant qu'à cet acte de vente publié au bureau de la circonscription foncière de Rouville, sous le numéro 202 587, est inscrite la clause suivante :

« Au cas où l'acquéreur serait dissoute ou cesserait d'utiliser l'immeuble vendu pour les fins pour lesquelles il est destiné, soit pour les fins prévues à la charte de l'acquéreur, il devra rétrocéder immédiatement au vendeur ledit immeuble pour la somme minimale de UN DOLLAR (1,00 \$), payable comptant; les frais découlant de tout acte de rétrocession seront à la charge de l'acquéreur ».

Considérant que le 2 juin 2008, le Conseil municipal de la Ville de Marieville adoptait une résolution à l'effet de municipaliser l'ensemble des services de loisirs et de culture à la Ville et ce, à compter du 1^{er} janvier 2009;

Considérant que le 28 octobre 2008, le Service des loisirs de Marieville Inc. avisait la Commission scolaire des Hautes-Rivières, qu'il cessait leurs activités le 20 décembre 2008 et qu'il serait en processus de dissolution;

Considérant que le 17 novembre 2008, le Conseil municipal de la Ville de Marieville adoptait une résolution à l'effet de demander à la Commission scolaire, l'autorisation de conclure un acte de transfert de la propriété du 2005, rue du Pont, entre le Service des loisirs de Marieville Inc. et la Ville de Marieville, auquel doit intervenir la Commission scolaire des Hautes-Rivières;

Considérant que la Commission scolaire ne prévoit aucun besoin présent ou éventuel pour des espaces supplémentaires à Marieville;

Considérant que l'immeuble continuera d'abriter des services offerts à la population de Marieville;

HR 09.03.09
007

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la Commission scolaire intervienne à l'acte de cession entre le Service des loisirs de Marieville Inc. et la Ville de Marieville et ce, afin d'autoriser ladite cession et que soit inscrite une clause de premier refus en faveur de la Commission scolaire, en vertu de laquelle la Ville devra, si elle désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord à la Commission scolaire au prix auquel le Service des loisirs de Marieville Inc. l'a initialement acquis de la Commission scolaire de Marieville. De plus, l'immeuble devra conserver une vocation communautaire.

À cet égard, autoriser madame Claude Boivin, directrice générale, à signer tous documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

04.9 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA TABLE À TOUTE JEUNESSE (document séance tenante)

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières est déjà membre de la table de concertation «À Toute Jeunesse»;

Considérant que chaque organisme, membre de la Table « À Toute Jeunesse », doit nommer un délégué afin de participer aux rencontres de la Table;

Considérant les rôles dévolus au délégué et notamment en ce qui a trait à la circulation de l'information au sein de son organisme;

HR 09.03.09
008

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières renouvelle son adhésion, à titre de membre actif, à la Table de concertation « À Toute Jeunesse »;

Que madame Caroline Lapière, directrice de l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), soit nommée déléguée de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, afin de participer aux rencontres de ladite Table et que sur une base volontaire, elle puisse s'impliquer sur des comités de travail qui pourraient y être mis sur pied.

Adopté à l'unanimité.

04.10 DEMI-UNIFORME À L'ÉCOLE BEAULIEU

Considérant que les élèves de l'école Beaulieu portent déjà le demi uniforme depuis quelques années;

Considérant les résultats positifs obtenus lors d'un sondage effectué l'an dernier et cette année, à cet égard;

Considérant la résolution 523-08-09 adoptée le 27 janvier 2009, par le conseil d'établissement de l'école Beaulieu à l'effet que la compagnie ACROBATE PS INC. continue de fournir le demi uniforme pour les trois (3) prochaines années et ce, en raison notamment de la qualité des produits et des services offerts par l'actuel fournisseur;

HR 09.03.09
009

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'autoriser la directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à signer, tout document relatif à la fourniture d'un demi uniforme aux élèves de l'école Beaulieu avec la compagnie ACROBATE PS INC. selon les termes et conditions négociés et d'y inclure les clauses jugées pertinentes.

Adopté à l'unanimité.

05.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2009-2010 (DOCUMENT SREJ 09.03.09-05.1)

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et auprès du Comité consultatif de gestion;

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

HR 09.03.09
010

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'adopter le calendrier scolaire 2009-2010, tel que déposé.

Madame Nadine Arseneault demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : mesdames et messieurs les commissaires Michel Aerts, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Magda Farès, Luc Mercier, Claude Monty, Johanne

Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Eryck St-Laurent, Stéphane Surprenant et Annik Tomlinson.

Ont voté contre : mesdames et monsieur les commissaires Nadine Arseneault, Réjean Bessette, Marlène Blais et Sylvie Rousselle.

Se sont abstenus : mesdames et monsieur les commissaires François Blais, Erminia Merlo et Lise Soutière.

Pour : 12 Contre : 4 Abstention : 3

Adopté à la majorité.

Monsieur François Blais enregistre sa dissidence.

**06.1 CALENDRIER SCOLAIRE 2009-2010 EN FORMATION GÉNÉRALE – ADULTES
(document SREAFP 09.03.09-06.1)**

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et auprès du Comité consultatif de gestion;

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

HR 09.03.09
011

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'adopter le calendrier scolaire 2009-2010 pour la formation générale des adultes, tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

**06.2 CALENDRIER SCOLAIRE 2009-2010 EN FORMATION PROFESSIONNELLE
(document SREAFP 09.03.09-06.2)**

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et auprès du Comité consultatif de gestion;

Considérant l'entente intervenue avec le Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu;

HR 09.03.09
012

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'adopter le calendrier scolaire 2009-2010 pour la formation professionnelle, tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

**06.3 PROGRAMME DE CONDUITE ET RÉGLAGE DE MACHINE À MOULER –
RETRAIT À LA CARTE DES PROGRAMMES OFFERTS PAR L'ÉCOLE
PROFESSIONNELLE DE MÉTIERS (document SREAFP 09.03.09-06.3)**

Considérant que la Commission scolaire des Hautes-Rivières est autorisée à dispenser le programme « Conduite et réglage de machines à mouler – DEP 5193 » ;

Considérant que depuis l'année scolaire 2004-2005, aucun groupe n'a été formé à notre commission scolaire dans ce programme, en raison d'un manque suffisant d'inscriptions;

Considérant les multiples démarches infructueuses entreprises auprès des différents partenaires, afin de susciter l'intérêt d'élèves ou d'entreprises à bénéficier dudit programme;

Considérant que dans le cadre du plan d'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique en Montérégie 2008-2011, la Commission scolaire des Hautes-Rivières accepte de ne plus offrir ce programme et de transférer ses équipements à la Commission scolaire Marie-Victorin afin qu'il soit regroupé avec le programme « Mise en œuvre de matériaux composites – DEP 5267 »;

Considérant que suite à une visite de l'atelier, la Commission scolaire Marie-Victorin s'est désistée à offrir ce programme et à acquérir les équipements en lien avec le programme;

HR 09.03.09
013

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

De demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport que le programme de « Conduite et réglage de machine à mouler- DEP 5193 » soit retiré de la Carte des options de la formation professionnelle en Montérégie pour notre commission scolaire, soit la Commission scolaire des Hautes-Rivières et ainsi pouvoir disposer du matériel, équipement, outillage liés à ce programme de formation professionnelle.

Adopté à l'unanimité.

07.1 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DU RÉSEAU DES COMMISSIONS SCOLAIRES (GRICS) (document TI 09.03.09-07.1)

Considérant que la Commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau Informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom,

HR 09.03.09
014

Il est proposé par madame Erminia Merlo :

Que madame Claude Boivin en sa qualité de directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières soit et est par la présente nommée déléguée officielle de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à toute Assemblée générale régulière ou spéciale de la Société de gestion du réseau Informatique des commissions scolaires (GRICS) et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

Qu'en cas d'incapacité d'agir de la déléguée officielle, madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information soit et est par la présente nommée déléguée officielle substitut à toute Assemblée générale régulière ou spéciale de la Société de gestion du réseau Informatique des commissions scolaires (GRICS) avec le même mandat;

Que la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'Assemblée générale de la Société de gestion du réseau Informatique des commissions scolaires (GRICS).

Adopté à l'unanimité.

08.1 DÉMISSIONS (document RH 09.03.09-08.1)

HR 09.03.09
015

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Gérald Naud spécialiste en mécanique d'ajustage au Service des ressources matérielles, soit acceptée à compter du 8 avril 2009.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.03.09
016

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Jacques Tanguay concierge (plus de 9275m²) à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 19 mars 2009.

Adopté à l'unanimité.

08.2 ENGAGEMENT (document RH 09.03.09-08.2)

HR 09.03.09
017

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que, sur recommandation du comité de sélection, madame Linda Dagenais soit engagée pour un poste régulier à temps plein de 35 heures par semaine de secrétaire d'école à l'école Saint-Alexandre et ce, à compter du 23 février 2009.

Adopté à l'unanimité.

08.3 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document RH 09.03.09-08.3)

Considérant le motif « affaires personnelles »,

HR 09.03.09
018

Il est proposé par madame Lise Soutière :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 23 février 2009 au 22 février 2010 inclusivement, soit accordé à madame Caroline Bélanger, agente de bureau, classe 1 au Service des ressources financières.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « période de probation, personnel cadre »,

HR 09.03.09
019

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 11 février 2009 au 30 septembre 2009, soit accordé à monsieur Luc Blanchard, technicien en informatique au Service des technologies de l'information.

Adopté à l'unanimité.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 11 FÉVRIER 2009 (document RF 2009-03-09 09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 11 février 2009 pour un montant de 3 817 291,33 \$, vérifiée par monsieur Yvon Pineault (document RF 2009-02-09 09.1).

10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

10.1.1 REPLACEMENT DU SYSTÈME DE FILTRATION PISCINE – ÉCOLE MARIE-RIVIER (document RM 09.03.09-10.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

Considérant la dérogation préalable obtenue de la directrice générale;

HR 09.03.09
020

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

D'entériner la décision de la directrice générale à l'effet d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, Les Services Eau de Gamme inc., le contrat de remplacement du système de filtration piscine à l'école Marie-Rivier au montant de 65 807,50 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.2 TOITURE – ÉCOLE SAINT-JOSEPH (LACOLLE) (document RM 09.03.09-10.1.2)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.03.09
021

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Chatel Inc., le contrat pour la toiture élastomère (réfection des bassins A et D) à l'école Saint-Joseph (Lacolle) au montant de 59 333,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.3 TOITURE – ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document RM 09.03.09-10.1.3)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.03.09
022

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Couture & Associés Inc., le contrat pour la toiture élastomère (réfection des bassins A13.1 et A14) à l'école Mgr-Euclide-Théberge au montant de 34 862,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.4 TOITURE – ÉCOLE PROVIDENCE (document RM 09.03.09-10.1.4)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.03.09
023

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Chatel Inc., le contrat pour la toiture élastomère (réfection du bassin B1) à l'école Providence au montant de 62 750,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.5 TOITURE – ÉCOLE BRUNO-CHOQUETTE (document RM 09.03.09-10.1.5)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.03.09
024**

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Chatel Inc., le contrat pour la toiture élastomère (réfection des bassins A1 et A2) à l'école Bruno-Choquette au montant de 13 750,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.6 TOITURE – POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 09.03.09-10.1.6 et document déposé séance tenante RM 09.03.09-10.1.6 (corrigé))

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.03.09
025**

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Chatel Inc., le contrat pour la toiture (restauration de divers bassins) à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot au montant de 149 200,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.7 TOITURE – ÉCOLE MARIE-RIVIER (document RM 09.03.09-10.1.7)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.03.09
026**

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Omer Brault Inc., le contrat pour la toiture (réfection des bassins C1 – C2 – C3) à l'école Marie-Rivier au montant de 38 800,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.8 TOITURE – ÉCOLE BEAULIEU (document RM 09.03.09-10.1.8)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

**HR 09.03.09
027**

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Couvertures Bourassa Inc., le contrat pour la toiture (restauration des bassins B1 – B2 – B3) à l'école Beaulieu au montant de 30 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.9 REPLACEMENT DE LA POMPE DU REFROIDISSEUR – ÉCOLE MGR-EUCLIDE-THÉBERGE (document RM 09.03.09-10.1.9)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 09.03.09
028

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie D.S. Inc., le contrat pour le remplacement de la pompe du réseau d'eau refroidie à l'école Mgr-Euclide-Théberge au montant de 19 850,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11. COMMISSAIRES PARENTS

Madame Manon Côté mentionne que lors de leur dernière rencontre, le Comité de parents a procédé à la consultation à l'égard des calendriers scolaires 2009-2010. Elle réitère l'insatisfaction du Comité de parents à ce que se tiennent 2 semaines de 2 jours durant la période des Fêtes.

Elle indique que la prochaine rencontre du Comité de parents se tiendra demain, le 10 mars 2009. Au cours de cette rencontre, se tiendra notamment les consultations à l'égard du plan triennal de destination des immeubles, des actes d'établissements pour l'année scolaire 2009-2010 et de la politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications des services éducatifs dispensés dans une école.

12. REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 09.03.09
029

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à madame Diane Boudreau, enseignante en français à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, qui par son travail et ses implications démontre toute l'importance accordée à la qualité de la langue française. Ses réalisations rejaillissent sur la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot ainsi que sur la Commission scolaire des Hautes-Rivières. À ce titre madame Boudreau a été récipiendaire du prix Aurora en 2008, pour son livre intitulé « Le Cimetière du musée » et elle a reçu le prix spécial de poésie dans le cadre du concours international de poésie Ronald-Gasparic, en 2007. De plus, madame Boudreau est responsable du journal de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot et d'un site Internet valorisant la qualité de la langue française.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.03.09
030

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Richard Lacoste, psychologue à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot ainsi qu'à madame Francine Piché-Pearson, intervenante en travail social au CLSC de la Vallée-des-Forts, pour leur implication exceptionnelle au projet GEP (groupe d'entraide de la Polyvalente). Depuis l'année scolaire 2001-2002, ils forment des élèves afin de favoriser l'entraide entre eux. Depuis le début de ce projet, 220 élèves ont été accompagnés par des élèves du GEP afin de permettre une meilleure intégration dans leur nouvelle école.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.03.09
031

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Linda Lauzon et Claudette Bisailon, enseignantes à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot pour leur travail remarquable en soutien à l'ensemble du corps professoral de l'école.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.03.09
032

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que des félicitations soient adressées à Myriam Fillion, élève à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, laquelle a remporté le Volet secondaire de la compétition Pontpop ÉTS 2009, qui avait lieu du 21 au 23 février dernier à l'École de Technologie supérieure de Montréal.

Que des félicitations soient également adressées à ses enseignants qui l'ont accompagné dans ce projet, soient messieurs Philippe Ouellette et Thong Hoang.

Adopté à l'unanimité.

HR 09.03.09
033

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées aux membres du comité organisateur du Carnaval d'Henryville et plus particulièrement à madame Marie-Jeanne Mezot, responsable du comité, pour leur grande implication dans cet événement au bénéfice de l'école d'Henryville.

Que des remerciements soient également transmis à tous les partenaires associés à cet événement ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin au succès du Carnaval.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est apporté.

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 09.03.09
034

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL